

OPCVM de droit français  
**VEGA EURO CREDIT 2026**

**RAPPORT ANNUEL**

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : VEGA Investment Managers**

**Dépositaire : CACEIS Bank**

**Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>5</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>8</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>9</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>10</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>19</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>20</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>25</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>47</b>

# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Les marchés boursiers ont commencé l'année 2023 sur un rythme élevé avec une forte progression des grands indices mondiaux et une surperformance de l'Europe. Les tensions inflationnistes ont continué d'inquiéter et il a fallu attendre début mars pour assister à une décompression des rendements avec l'apparition de difficultés pour certaines banques qui ont fait ressurgir les craintes d'une contagion à l'ensemble du système financier. Les sauvetages de plusieurs établissements régionaux américains en déroute (SVB, First Republic Bank) ont jeté le soupçon sur des pratiques de gestion bilantielle nocives. La défiance s'est ensuite transmise à l'Europe où Crédit Suisse a fait l'objet d'un rachat express de la part d'UBS. Les marchés actions mondiaux se sont bien comportés durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2023, particulièrement outre-Atlantique où les indices US ont affiché une progression solide. Parmi les principaux faits au sein de la sphère actions, nous avons pu noter l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle. Enfin, le durcissement monétaire a été poursuivi par les grandes Banques Centrales.

Les difficultés ont réellement débuté en août avec des déceptions sur les données en provenance de Chine où les statistiques ont traduit un ralentissement durable à la fois dans les secteurs manufacturiers et des services. Des données mitigées, ainsi que la poursuite du ralentissement de l'inflation, ont conduit la BCE à maintenir ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives. Les taux souverains ont accéléré leur repli tandis que les marges de crédit se sont resserrées. Les places boursières occidentales clôturent l'année 2023 sur des performances sensiblement positives avec des comparatifs à l'avantage des indices américains (+24,2% pour le S&P 500) par rapport aux autres grands équivalents mondiaux (+23,4% pour le MSCI World, +19,3% pour le CAC 40, +12,7% pour le Stoxx 600). La performance des obligations est également très positive avec une progression importante pour l' « investment grade » européen 5 ans.

Sur la première partie de l'année le fonds est resté ouvert à la souscription (jusqu'au 31/08/2023) avec une progression de l'actif net qui passe de 16M€ à 185M€. Ces souscriptions ont donné lieu à des investissements réguliers de façon à ce que le fonds soit investi en vue d'une détention des lignes obligataires dans une logique de portage.

Les investissements ont eu lieu avec un objectif de diversification important de façon à minimiser le risque émetteur individuel. Les nouvelles souscriptions ont contribué à renforcer la diversification du portefeuille de telle sorte que toutes les positions ont une pondération inférieure à 2.5% de l'actif, la position la plus importante se situant un peu au-dessus de 2%. Le portefeuille est composé d'environ 120 lignes relatives à environ 100 émetteurs.

La répartition mi-2023 est la suivante :

- Part des obligations perpétuelles : #25% (vs 30% maximum autorisé) ;
- Part des obligations convertibles contingentes (CoCo's) : <2% (vs 5% maximum autorisé) ;
- Part des obligations notées BB : <20% (vs 30% maximum autorisé) ;
- Part des émetteurs financiers : #50% dont Banques : #40% ;
- Part des émetteurs hors zone euro : 25% (vs 30% maximum autorisé) dont Etats-Unis : 15%, Royaume-Uni : 8%, Suisse : 2% et Suède : 0,3%.

# 1. Rapport de Gestion

Pour financer les quelques rachats intervenus en 2023, nous avons privilégié la cession des emprunts d'Etats italiens en portefeuille, qui offrent une liquidité importante. La structure du portefeuille est restée stable au second semestre, des ajustements ont été effectués à la marge dans le cadre d'arbitrages en faveur d'émissions plus profitables.

Sur l'ensemble de l'année la performance du fonds est de +6.36 % (part RC) dans un contexte de remontée progressive des rendements jusqu'à mi-octobre. A cette date le Bund 10 ans se situe proche de 3% avant de finir l'année proche de 2%.

Performances des autres parts :

- VEGA EURO CREDIT 2026 RC (FR001400D3S6) : 6.36%.
- VEGA EURO CREDIT 2026 NC (FR001400D3R8) : 6.70%.
- VEGA EURO CREDIT 2026 AC (FR001400D3Q0) : 6.81%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	3 532 085,51	1 139 742,25
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-08-26	2 218 140,00	2 226 713,50
ITAL BUON POL 1.25% 01-12-26	1 980 731,14	2 002 237,55
BNP Paribas Funds Euro Money Market Classic Capitalisation	1 989 548,49	1 990 467,97
OSTRUM SRI MONEY I C	1 975 022,10	1 975 588,80
PALATINE MONET CT I	1 956 333,19	1 956 921,04
OSTRUM SRI CASH PLUS I	1 921 490,29	1 921 846,44
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 0.625% 21-06-27	3 524 648,82	0,00
ABN AMRO BK 0.6% 15-01-27	3 517 709,61	0,00
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.0% 23-01-27	3 449 196,15	0,00

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

19/05/2023 : Prorogation de la période de commercialisation jusqu'au 31 juillet 2023.

26/06/2023 : MAJ Annexe (ref. gaz fossile et énergie nucléaire).

26/10/2023 : Modification Affichage des frais en 2 blocs.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [service-clients@vega-im.com](mailto:service-clients@vega-im.com)

# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La politique d'investissement de VEGA IM intègre une approche d'investissement ISR, basée sur la prise en compte des impacts ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des entreprises sélectionnées.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement sert des objectifs multiples :

- Compléter l'approche historique d'investissement de VEGA IM sur les valeurs de croissance, de qualité et dont la gouvernance respecte les parties prenantes (salariés, actionnaires, société...),
- Construire des portefeuilles à fort potentiel de performance par la sélection de valeurs présentant le meilleur potentiel de croissance pérenne,
- Réduire le risque global des portefeuilles en investissant majoritairement dans des sociétés dont le risque ESG est faible,
- Réduire l'impact négatif des investissements (notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique), voire générer des impacts positifs,
- Transformer les risques ESG en opportunités d'investissement, en identifiant notamment des secteurs/sociétés qui s'adaptent ou contribuent à un monde en transition.

Dans la gestion du fonds, les thématiques ESG sont prises en compte via le score Sustainalytics et ses composantes qui se répartissent sur les piliers E, S ou G, ainsi que le suivi des controverses, qui viennent compléter l'analyse fondamentale de la valeur.

La gouvernance d'entreprise, au-delà de l'ESG, est fortement prise en compte par les gérants de VEGA IM qui s'attachent à analyser la qualité de la communication financière, du positionnement des dirigeants, de leur vision stratégique, des M&A en cours et de l'adéquation des annonces avec les résultats.

Les scores ESG interviennent de trois façons différentes dans le processus d'investissement :

- Par l'exclusion de l'univers des émetteurs de la catégorie « Sévère » (Score ESG > 40)
- Par la sélection d'émetteurs combinant un risque ESG attractif, de bonnes perspectives de croissance et des fondamentaux solides (tel qu'estimé par les gérants de VEGA IM selon la méthodologie détaillée dans la section suivante)
- Dans la construction du portefeuille en :
  - o Privilégiant les entreprises présentant les risques ESG les plus faibles (catégories « Négligible » et « Low »),
  - o Limitant l'exposition aux émetteurs au risque ESG les plus élevés (catégorie « High »),
  - o Présentant un risque ESG global de portefeuille inférieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs (contrainte label ISR).

La qualité ESG du portefeuille est ainsi principalement évaluée par la mesure du risque ESG global dans le respect des objectifs décrits ci-dessus.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique. La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires")

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

#### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre de 2023

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 6 509 736 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2023 : 3 669 400 €

Effectifs concernés\*\* : 74

*\*Rémunérations fixes annuelles 2023 (ie non prorata temporis)*

*\*\*Effectifs présents au 29/12/2023*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 7 083 450 €

Effectifs concernés : 39

## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source

## 4. Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**ECUREUIL ACTIONS ASIE**  
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
NOURRICIER  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
VEGA INVESTMENT MANAGERS  
115, rue Montmartre  
75002 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier ECUREUIL ACTIONS ASIE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 15/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## VEGA EURO CREDIT 2026

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.04.18 15:37:15 +0200





## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>186 121 623,48</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>186 121 623,48</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	186 121 623,48
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>10 125,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	10 125,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>211 006,11</b>
Liquidités	211 006,11
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>186 342 754,59</b>

# 5. Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	183 266 852,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	47 835,62
Résultat de l'exercice (a,b)	2 905 080,16
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>186 219 768,72</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>DETTES</b>	<b>122 985,87</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	122 985,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>186 342 754,59</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 659,09
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 826 122,20
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 837 781,29</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	1 997,14
Autres charges financières	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 997,14</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 835 784,15</b>
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	888 556,33
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 947 227,82</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	957 852,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>2 905 080,16</b>

# 5. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 17 jours.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## 5. Comptes de l'exercice

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

## 5. Comptes de l'exercice

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

## 5. Comptes de l'exercice

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part R-C : 1,00% TTC, taux maximum Part A-C : 0,50% TTC, taux maximum Part N-C : 0,60% TTC, taux maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Pour toutes les parts : 0,10% TTC Taux maximum par an <sup>1</sup>
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non applicable
4	Prestataire percevant les commissions de mouvement : La société de gestion (VEGA INVESTMENT MANAGERS) : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

<sup>1</sup>Le taux maximum de frais de fonctionnement et autres services pourra être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux maximum sera pris en charge par la société de gestion.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VEGA EURO CREDIT 2026 A-C	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO CREDIT 2026 N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO CREDIT 2026 R-C	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	186 615 087,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 765 660,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	204 820,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-119 548,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-27 076,22
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 364 917,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 364 917,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 947 227,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>186 219 768,72</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	186 121 623,48	99,95
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>186 121 623,48</b>	<b>99,95</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	186 121 623,48	99,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 006,11	0,11
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	58 133 119,91	31,22	81 729 465,92	43,89	46 259 037,65	24,84
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	211 006,11	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	10 125,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>10 125,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	27 748,00
	Frais de gestion fixe	95 237,87
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>122 985,87</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-112 860,87</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 A-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	561,4228	56 838 787,12
Parts rachetées durant l'exercice	-22,8879	-2 363 916,91
Solde net des souscriptions/rachats	538,5349	54 474 870,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	538,5349	
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 N-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	809 465,6064	82 030 148,14
Parts rachetées durant l'exercice	-51 435,5556	-5 259 624,43
Solde net des souscriptions/rachats	758 030,0508	76 770 523,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	758 030,0508	
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 R-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	470 443,2245	47 746 152,50
Parts rachetées durant l'exercice	-20 921,2586	-2 142 118,92
Solde net des souscriptions/rachats	449 521,9659	45 604 033,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	449 521,9659	

## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 A-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	4 511,06
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	4 511,06
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 N-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	21 874,72
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	21 874,72
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 R-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	4 842,70
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	4 842,70

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts VEGA EURO CREDIT 2026 A-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	219 734,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA EURO CREDIT 2026 N-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	371 689,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA EURO CREDIT 2026 R-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	297 132,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### • 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### • 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			2 534 977,64
	FR0013455540	BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	1 103 133,21
	FR0014008PC1	BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	1 431 844,43
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 534 977,64</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	0,00
Résultat	2 905 080,16
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>2 905 080,16</b>

	29/12/2023
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 A-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	980 457,12
<b>Total</b>	<b>980 457,12</b>

	29/12/2023
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 N-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 298 771,16
<b>Total</b>	<b>1 298 771,16</b>

	29/12/2023
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 R-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	625 851,88
<b>Total</b>	<b>625 851,88</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	47 835,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>47 835,62</b>

	29/12/2023
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 A-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	14 778,14
<b>Total</b>	<b>14 778,14</b>

	29/12/2023
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 N-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	20 778,71
<b>Total</b>	<b>20 778,71</b>

	29/12/2023
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 R-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	12 278,77
<b>Total</b>	<b>12 278,77</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>186 219 768,72</b>
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 A-C en EUR</b>	
Actif net	57 522 152,85
Nombre de titres	538,5349
Valeur liquidative unitaire	106 812,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	27,44
Capitalisation unitaire sur résultat	1 820,60
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 N-C en EUR</b>	
Actif net	80 882 681,57
Nombre de titres	758 030,0508
Valeur liquidative unitaire	106,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	1,71
<b>Part VEGA EURO CREDIT 2026 R-C en EUR</b>	
Actif net	47 814 934,30
Nombre de titres	449 521,9659
Valeur liquidative unitaire	106,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	1,39

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	EUR	1 900 000	1 852 978,90	1,00
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.625% 05-08-79	EUR	200 000	180 826,85	0,10
FRESENIUS SE 4.25% 28-05-26	EUR	1 500 000	1 570 494,67	0,84
SCHAEFFLER AG 2.875% 26-03-27	EUR	600 000	603 036,11	0,32
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.125% 12-02-27	EUR	1 450 000	1 317 184,37	0,71
ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN	EUR	1 900 000	1 835 866,38	0,98
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>7 360 387,28</b>	<b>3,95</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GR BK 0.875% 22-05-26	EUR	900 000	857 018,70	0,46
OMV AG 2.5% PERP	EUR	2 200 000	2 089 009,88	1,12
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>2 946 028,58</b>	<b>1,58</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS BANK 0.0% 28-08-26	EUR	2 900 000	2 655 298,00	1,43
KBC GROUPE 0.125% 10-09-26	EUR	3 400 000	3 205 121,38	1,72
KBC GROUPE SA FIX PERP EMTN	EUR	600 000	608 117,60	0,33
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>6 468 536,98</b>	<b>3,48</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS CM 2.875% 20-05-27	EUR	500 000	504 239,92	0,27
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	800 000	844 538,10	0,45
BANCO SANTANDER 4.75% PERP	EUR	1 000 000	925 677,42	0,50
BANCO SANTANDER SA 3.125% 19-01-27	EUR	2 700 000	2 754 216,37	1,47
BANKIA 1.125% 12-11-26	EUR	700 000	658 229,85	0,35
BBVA 3.5% 10-02-27	EUR	3 300 000	3 404 564,34	1,83
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	3 100 000	2 915 244,07	1,57
CELLNEX FINANCE 0.75% 15-11-26	EUR	3 000 000	2 775 282,30	1,49
MAPFRE SA 4.375% 31-03-47	EUR	1 700 000	1 730 040,49	0,93
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>16 512 032,86</b>	<b>8,86</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	2 800 000	2 560 120,55	1,37
AT AND T INC 1.8% 05-09-26	EUR	800 000	776 656,66	0,42
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	1 350 000	1 264 548,26	0,68
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	2 500 000	2 434 452,73	1,31
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	1 000 000	1 037 617,21	0,55
CITIGROUP 1.5% 24-07-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 165 920,39	0,63
DISC COMM LLC 1.9% 19-03-27	EUR	1 700 000	1 641 357,90	0,88
DOW CHEMICAL COMPANY 0.5% 15-03-27	EUR	2 000 000	1 837 832,79	0,99
FORD MOTOR CREDIT 2.386% 17-02-26	EUR	1 200 000	1 190 602,03	0,64
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.6% 20-05-27	EUR	2 200 000	2 017 394,95	1,08
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 400 000	1 496 974,44	0,80
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1.8% 25-09-26	EUR	1 750 000	1 668 324,06	0,90
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	2 400 000	2 300 651,67	1,24

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	2 700 000	2 597 076,00	1,39
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	900 000	914 646,00	0,49
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>24 904 175,64</b>	<b>13,37</b>
<b>FINLANDE</b>				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 467 486,23	0,79
NORDEA BKP 1.125% 16-02-27	EUR	2 300 000	2 181 581,82	1,17
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 649 068,05</b>	<b>1,96</b>
<b>FRANCE</b>				
AUCHAN 3.25% 23-07-27 EMTN	EUR	2 300 000	2 261 527,54	1,21
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 2.625% 31-03-27	EUR	3 300 000	3 269 569,13	1,75
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	1 900 000	1 887 321,01	1,01
BNP 4.032 12/31/49	EUR	400 000	395 786,56	0,21
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 022 043,12	0,55
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	500 000	495 482,81	0,27
BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 103 133,21	0,59
BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	EUR	1 500 000	1 431 844,43	0,77
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	600 000	557 283,78	0,30
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	1 200 000	1 078 804,88	0,58
CA 1.875% 22-04-27	EUR	1 600 000	1 563 153,10	0,84
CRED AGRI SA 2.625% 17-03-27	EUR	2 100 000	2 075 960,51	1,12
CRED MUT 3.25% 01-06-26 EMTN	EUR	200 000	204 080,07	0,11
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	200 000	198 826,00	0,10
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	300 000	297 968,67	0,16
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	400 000	422 585,81	0,23
EUTELT 2.25% 13-07-27	EUR	1 400 000	1 220 865,41	0,65
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	2 500 000	2 390 837,50	1,28
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.0% 23-01-27	EUR	3 200 000	3 616 455,45	1,95
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	1 000 000	967 718,14	0,52
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	1 300 000	1 370 722,81	0,74
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	1 400 000	1 402 499,88	0,75
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 0.625% 21-06-27	EUR	4 100 000	3 723 648,68	2,00
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	2 500 000	2 356 240,30	1,27
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	400 000	383 448,22	0,20
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	600 000	583 173,48	0,31
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	1 900 000	1 797 628,26	0,97
SCOR 3.0% 08-06-46	EUR	1 800 000	1 779 662,07	0,96
SG 0.75% 25-01-27	EUR	3 900 000	3 612 600,99	1,94
SUEZ 1.625% PERP	EUR	2 900 000	2 688 552,52	1,44
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	300 000	297 789,28	0,16
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	2 300 000	2 222 833,87	1,20
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	2 800 000	2 618 734,43	1,41
UNIBAIL RODAMCO 0.625% 040527	EUR	900 000	826 143,00	0,45
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 713 181,99	0,92

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	1 000 000	1 021 956,67	0,55
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	2 500 000	2 471 239,38	1,32
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>57 331 302,96</b>	<b>30,79</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	2 300 000	2 340 422,50	1,25
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	2 700 000	2 515 073,02	1,35
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 518 274,05	0,82
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>6 373 769,57</b>	<b>3,42</b>
<b>ITALIE</b>				
ASTM 1.0% 25-11-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 331 138,93	1,25
AUTOSTRAD PER L ITALILIA 1.75% 01-02-27	EUR	1 200 000	1 153 799,51	0,62
ENEL 3.375% 24-11-81	EUR	2 400 000	2 290 652,46	1,23
ENI 2.0% PERP	EUR	2 300 000	2 124 419,89	1,14
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	600 000	621 605,51	0,34
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	2 100 000	1 968 811,97	1,06
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	1 650 000	1 673 290,52	0,90
SNAM 0.875% 25-10-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 320 512,90	0,71
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 072 673,84	0,57
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>14 556 905,53</b>	<b>7,82</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 25-03-27	EUR	900 000	873 260,31	0,47
LOGICOR FINANCING SARL 1.5% 13-07-26	EUR	1 400 000	1 320 019,61	0,71
SES 2.875% PERP	EUR	900 000	824 186,88	0,44
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>3 017 466,80</b>	<b>1,62</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 296 290,03	1,23
ABERTIS FINANCE BV 2.625% PERP	EUR	1 300 000	1 205 702,90	0,65
ABN AMRO BK 0.6% 15-01-27	EUR	4 000 000	3 712 050,96	1,99
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.375% PERP	EUR	800 000	748 502,14	0,40
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	2 300 000	2 284 679,86	1,23
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	2 900 000	2 672 611,40	1,44
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	1 600 000	1 585 029,64	0,85
NATURGY FINANCE BV 2.374% PERP	EUR	2 300 000	2 141 283,68	1,15
REPSOL INTL FINANCE BV 2.5% PERP	EUR	2 600 000	2 477 731,95	1,33
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	2 100 000	1 943 559,12	1,04
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	2 300 000	2 248 031,63	1,21
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV 3.875% PERP	EUR	800 000	779 113,99	0,42
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 1.875% 30-03-27	EUR	500 000	484 701,52	0,26
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>24 579 288,82</b>	<b>13,20</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.5% 14-03-82	EUR	3 000 000	2 726 940,49	1,47
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>2 726 940,49</b>	<b>1,47</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	2 700 000	2 725 614,49	1,46
HSBC 2.5% 15-03-27 EMTN	EUR	2 200 000	2 200 620,33	1,18

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	1 300 000	1 304 708,91	0,70
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	1 900 000	1 943 470,23	1,04
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	1 400 000	1 297 463,50	0,70
RMGLN 1 1/4 10/08/26	EUR	2 000 000	1 871 302,62	1,00
SSE 3.125% PERP	EUR	2 700 000	2 596 404,17	1,40
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>13 939 584,25</b>	<b>7,48</b>
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	1 800 000	1 756 135,67	0,95
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>1 756 135,67</b>	<b>0,95</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>186 121 623,48</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>186 121 623,48</b>	<b>99,95</b>
<b>Créances</b>			<b>10 125,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>			<b>-122 985,87</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>211 006,11</b>	<b>0,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>186 219 768,72</b>	<b>100,00</b>

# 6. Annexe(s)

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

VEGA EURO CREDIT 2026

Identifiant d'entité juridique : 969500R01LH78CALTL12



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif environnemental :   %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif social :   %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36,34% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2023



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il a investi partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité sont pris en compte dans la gestion de ce produit.

VEGA IM applique à chaque investissement un score ESG global qui est pris en compte dans le processus d'investissement.

Ainsi, le portefeuille a exclu de ses investissements les valeurs dont le risque ESG a été qualifié de sévère.

Il est investi majoritairement dans des valeurs dont le risque ESG est jugé négligeable et faible (54,57% de l'actif net du produit) et les valeurs à risques jugés élevés sont restées accessoires (1,24% de l'actif net du produit).

### ● Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?

VEGA IM a suivi la durabilité de ses produits selon deux approches :

Dans une première approche, VEGA IM a effectué le suivi d'indicateurs permettant de vérifier le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, directement ou indirectement via les OPC sous-jacents :

- L'exposition à des activités contribuant à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies : 41,23% de l'actif net du produit;
- La part d'obligations durables (obligations vertes et/ou sociales) dans les investissements obligataires : 10,76% de l'actif net du produit;

Les **Indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.





- La note ESG (prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des émetteurs avec un filtre spécifique sur les pratiques de gouvernance. Le portefeuille a un risque ESG\* de 18,15 (18,43 en 2022) et un risque de Corporate governance\* de 3,13 (3,37 en 2022).

Dans une seconde approche, VEGA IM a effectué un suivi des indicateurs suivants :

- L'intensité carbone des investissements - 80,93 tonnes de CO2 équivalent par MEUR de chiffre d'affaires (107,09 tonnes de CO2 en 2022);
- Le taux de féminisation des conseils des entreprises - 32,03% (29,26% en 2022);
- Les signataires du pacte mondial des Nations unies - 100,00% (100,00% en 2022).

**\* Score ESG : Le score ESG reflète une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Il est synthétisé par une note pour chaque émetteur sur une échelle comprise entre 0 (absence de risque) et 100 (risque maximal) qui constitue l'évaluation globale de ce risque.**

**\*Corporate Governance : L'indicateur « Corporate Governance » du fournisseur de données Sustainalytics est un composant du score de gouvernance et du score ESG global. Ce score est composé d'une analyse sur 6 thèmes : qualité et intégrité du conseil d'administration et de la direction, structure du conseil d'administration, droits des actionnaires, politique de rémunération, audit et rapport financier, gouvernance du conseil d'administration. Cet indicateur est noté entre 0 ( meilleur niveau) et 10 (pire niveau).**

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Investissements durables	Score ESG	Score Corporate Governance	Intensité carbone scope 1 et 2
2023-12-31	36,34%	18,15	3,13	80,93
2022-12-31	25,65%	18,43	3,37	107,09

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Selon la réglementation SFDR, un Investissement durable est défini à travers 3 critères cumulatifs :

- Il doit contribuer à un objectif de développement durable (ODD)
- Il ne cause pas de préjudice important sur les autres facteurs de durabilité (DNSH)
- Il intègre des bonnes pratiques de gouvernance

VEGA IM a mis en place une méthodologie permettant de définir la part d'investissements durables de ses détentions directes ou indirectes.

La part d'investissements durables de ce produit a été de 36,34% (par rapport à 25,65% en 2022).

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer que ses investissements sous-jacents ne causent pas de préjudices importants sur les aspects de durabilité, VEGA IM a effectué un suivi quantitatif et qualitatif des indicateurs des principales incidences négatives définies par le régulateur.

Les modalités de prise en compte sont précisées ci-dessous.

#### – **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Afin de vérifier que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux, VEGA IM a recours aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) définies par le régulateur.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des principales incidences négatives (PAI) de ses investissements, si le taux de couverture des données est satisfaisant. Les PAI sont calculées au niveau de chaque valeur, en transparence. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données PAI sur ses émetteurs sous-jacents.

Pour le suivi qualitatif **des investissements durables**, VEGA IM a mis en place des filtres complémentaires aux indicateurs PAI :

- Filtres sectoriels (aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ayant des activités générant un impact négatif avéré sur l'environnement ou la société)
- Filtre sur les sociétés dont le risque ESG est considéré comme élevé
- Filtre sur les sociétés avec un score de controverses sévère

Tout émetteur ne respectant pas les seuils quantitatifs des PAI ainsi que les filtres qualitatifs n'a pas été considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

VEGA IM a mis en place une exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

**En sus des seuils plus restrictifs, appliqués pour identifier les investissements durables**, VEGA IM prend en considération les principales incidences négatives (PAI) pour l'intégralité des investissements du produit, en s'appuyant sur les indicateurs obligatoires ainsi que deux indicateurs optionnels définis dans la réglementation SFDR.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des PAI, sous réserve de la disponibilité des données. Les PAI sont calculées sur tous les émetteurs du produit, qu'ils soient détenus en direct ou indirectement via des OPC sous-jacents. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données relatives aux émetteurs dans lesquels le produit investit.

Ainsi, ce produit prend en compte les enjeux ESG suivants :

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et des océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité
- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain
- Lutte contre la corruption

Les modalités de prise en compte des PAI sont décrites dans la note méthodologique sur l'investissement durable de VEGA IM (<https://www.vega-im.com/informations-reglementaires>).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: janv. 2023 - déc. 2023

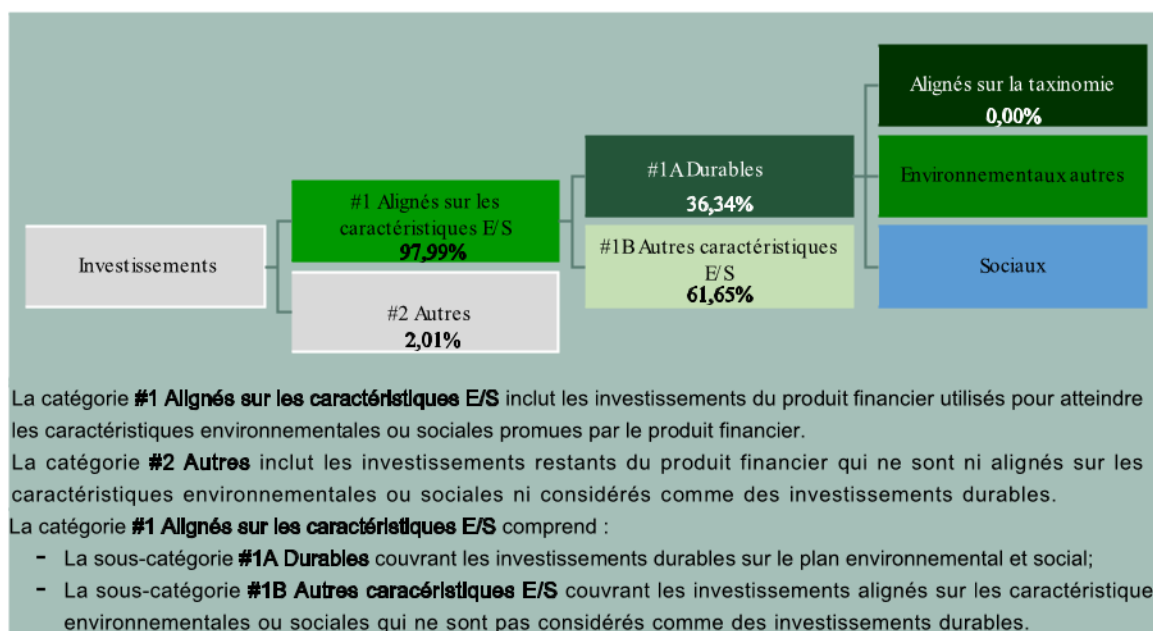
Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FR0014003Y09	MACIFS 0.625 06/21/27	Activités financières et d'assurance	2,00%	France
XS2102283061	ABNAV 0.6 01/15/27	Activités financières et d'assurance	1,99%	Pays-Bas
FR0013232444	CCAMA 6 01/23/27	Activités financières et d'assurance	1,94%	France
FR0013479276	SOGN 0.750 01/25/27 MTN	Activités financières et d'assurance	1,94%	France
XS1562614831	BBVASM 3.5 02/10/27 GMTN	Activités financières et d'assurance	1,83%	Espagne
XS1587911451	BFCM 2.625 03/31/27 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,76%	France
BE0002728096	KBC 0.125 09/10/26 FRN MTN	Activités financières et d'assurance	1,72%	Belgique
XS2258971071	CABKX 0.375 11/18/26 '25 MTN	Activités financières et d'assurance	1,57%	Espagne
XS2300292617	CELFC 0.750 11/15/26 '26 MTN	Activités financières et d'assurance	1,49%	Espagne
XS1548444816	BANCO SAN 3.125% 01/19/27/EUR/	Activités financières et d'assurance	1,48%	Espagne
PTEDPXOM0021	EDP 1.500 03/14/82 '26 FRN	Fourniture d'électricité et de gaz	1,46%	Portugal
XS2487667276	BARC 2.885 01/31/27 '26 FRN	Activités financières et d'assurance	1,46%	Royaume-Uni
FR0013445335	SEVI 1.625 Perp '26 FRN	Fourniture et traitement de l'eau	1,44%	France
XS2295335413	IBE 1.450 Perp '26 FRN	Activités financières et d'assurance	1,44%	Pays-Bas
BE6315719490	SFDPI 08/28/26 MTN	Activités financières et d'assurance	1,43%	Belgique



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

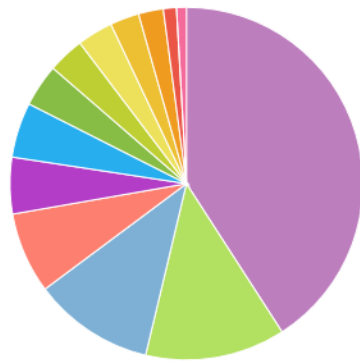
### Quelle était l'allocation des actifs ?



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



## Exposition sectorielle des investissements durables du produit



- Activités financières et d'assurance 15,15%
- Fabrication de matériels de transport 4,76%
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur .. 4,11%
- Télécommunications 2,76%
- Autres activités de services 1,92%
- Construction 1,87%
- Production et distribution d'eau; assainissement, gestion de.. 1,44%
- Activités de services administratifs et de soutien 1,23%
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles 1,21%
- Industrie chimique 0,99%
- Activités pour la santé humaine 0,84%
- Autres 0,44%
- Transport et entreposage 0,33%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

■ Oui

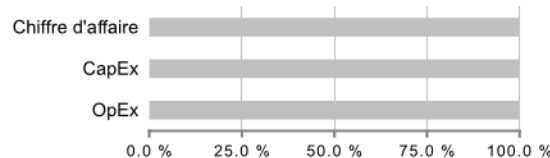
■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

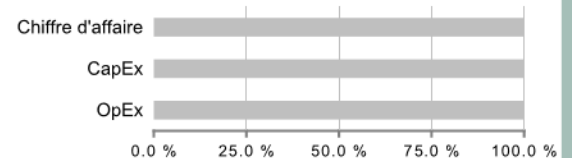
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 99,67% des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission. 5

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Nous ne présentons pas actuellement les données relatives à la taxinomie car les données disponibles sont encore insuffisantes. La faible couverture des données réduit significativement leur pertinence.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous ne présentons pas actuellement les données relatives à la taxinomie car les données disponibles sont encore insuffisantes. La faible couverture des données réduit significativement leur pertinence.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, notre méthodologie de mesure de la part d'investissements durables ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, notre méthodologie de mesure de la part d'investissements durables ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #2 Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit.

Cette poche du produit est composée de :

- Produits dérivés (-0,00%)
- Émetteurs non-analysés à la suite d'un manque de données (2,01%)
- Valeurs, détenues via des OPC sous-jacents, qui ne sont pas alignées avec la politique d'investisseur responsable de VEGA IM (0,00%). VEGA IM s'assure que ces valeurs ne représentent qu'une part marginale du portefeuille

Les investissements de cette section n'ont pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ont vocation à représenter une part restreinte du produit.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le processus de gestion du produit a été réalisé dans le respect de la politique d'investissement basée sur les principes d'investisseur responsable de VEGA IM, avec notamment la prise en compte des facteurs et du risque de durabilité dans les décisions d'investissement.

VEGA IM a retenu la plateforme Sequantis LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. L'intégration de cette plateforme ESG dans l'architecture du SI de VEGA IM permet la dissémination des données ESG pour servir toutes les filières métiers, notamment à la gestion, le reporting et aux Contrôles/Risques.

Ainsi, un contrôle et un monitoring du respect des caractéristiques environnementales et sociales du produit sont effectués mensuellement.

**VEGA Investment Managers**

115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris CEDEX 02 - Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com)  
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris - TVA : FR 00 353 690 514  
Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045  
Bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management numéro FR329789\_03PTTW délivré par l'ADEME  
Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS